

**Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

**Convocation du 30 mai 2024
Séance du 6 juin 2024**

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles, DEVILLE Doriane.

Membres ayant donné pouvoir : Monsieur David GAMBIER (pouvoir à HIMEUR Kémici), Monsieur Olivier DUFOUR (pouvoir à DISASSINI Guy)

**OBJET : Jury criminel : Constitution de la liste préparatoire des jurés de la cour
d'assises du Nord pour l'année 2025**

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2024, portant répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel dans le ressort de la cour d'assises du Nord pour l'année 2025, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de procéder au tirage au sort des personnes pour constituer la liste préparatoire appelées à siéger à la Cour d'Assises de Douai pour la Commune de Waziers.

Pour l'année 2025, 6 personnes de la commune de Waziers sont appelées à figurer sur la liste du Jury criminel, cependant Monsieur le Maire doit effectuer le tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 18 personnes.

Le tirage au sort s'effectue sur la liste électorale générale de la commune, seules les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au 1er janvier de l'année 2025 ne devront pas être retenues sur la liste préparatoire, conformément aux dispositions édictées par l'article 261 du code de procédure pénale.

Le tirage au sort sera effectué électroniquement par le logiciel « élection », avec la présence d'un membre de chaque groupe du Conseil Municipal.

Vote : L'Assemblée prend acte

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS

